

Compte -rendu du CTM Travail du 5 Juin 2018

Contre l'avis des usagers et des agents, le mantra du « Faire mieux avec moins »

Ce CTM du 5 juin 2018 s'est tenu sous la présidence de Madame FOURCADE, nouvelle Secrétaire Générale des ministères sociaux .

Le Snutefe FSU a fait la déclaration liminaire suivante :

« Madame la présidente,

« Ce CTM est une re-convocation à la suite d'un boycott des OS de la précédente séance. Ce qui est une preuve de l'existence de la tension sociale actuelle. Et à l'avenir, cette situation ne risque pas de s'améliorer avec les annonces qui sont faites de la diminution des compétences des CAP...

Parmi les documents envoyés pour la réunion de ce CTM, se trouve une analyse très intéressante des résultats de l'enquête en ligne du Forum de l'action publique auprès des usagers et agents.

Elle démontre combien la politique de démolition des services publics menée par ce gouvernement ne correspond pas du tout à l'attente des Français (Sans doute faut-il y chercher la raison pour laquelle les médias n'ont pas fait connaître ces résultats) :

- les Français perçoivent parfaitement que l'action publique se dégrade à cause de la diminution des moyens ;
- ils souhaitent un service public accessible pour tous;
- une simplification des démarches;
- ils ne sont pas favorables à la dématérialisation qui est synonyme d'opportunités mais également anxiogène;
- et, en plus, ils sont très réticents à la remise en cause du périmètre de l'action publique.

Soit exactement l'inverse de la réforme sur les services publics voulue par ce gouvernement.

Soit exactement l'inverse de ce qui nous est présenté dans l'instruction d'accès au droit des services de renseignements, à ce CTM.

Même chose, lorsque la DGT décide de renforcer les effectifs d'encadrement au détriment des agents de terrain.

Sur le bilan de la formation également à l'ordre du jour une observation :

Le directeur de cabinet a dit que le niveau des CT était insuffisant pour permettre un passage massif en IT, mais par contre l'administration n'est pas gênée de ne pas avoir mis en place de formation pour les SA, équivalente à celle des CT, qui ont été affectés dans les services de renseignements. (Etrange conception du service public non ?)

Madame la secrétaire générale, vous participez à cette réunion du CTM pour prendre la température des services. On tient à vous dire qu'on se croit dans une secte. Dans tous les documents que vous diffusez on a droit à une succession d'incantations sur « le faire mieux avec moins », un travail plus collectif entre les services de renseignement et l'inspection du travail. Mais comment faire du collectif dans une équipe où il manque à l'appel 10% des effectifs aujourd'hui, 20 % en 2020 et 40% en 2022. Comment parler de coopération entre les services alors que compte tenu des départs non remplacés les services se regardent en chien de faïence pour savoir lequel sera le moins impacté.

Nous devons vous faire part d'un sentiment général de perte de sens des missions de service public. La nouvelle religion de la « méthodologie » et du recours au tout numérique qui veulent faire croire qu'on « peut faire mieux avec moins » entraîne une perte de repères sur le sens du service public. Alors que les rapports annuels du défenseur des droits pointent depuis plusieurs années le risque d'une fracture numérique pour les usagers des organismes sociaux (CAF, Pole emploi) votre solution pour l'accès aux droits passe par l'utilisation par les usagers du code numérique. »

Le CTM était consulté pour avis sur 3 points

1/Projet de convention de référencement des offres de protection sociale complémentaire pour les personnels des ministères sociaux :

Le 15 mai lors de sa réunion de préparation du CTM les militants du Snutefe FSU ont constaté l'insuffisance des documents transmis. Ses représentants au CTM ont donc demandé par mèl le même jour au DRH de transmettre pour chacune de ces conventions de référencement les annexes permettant de visualiser précisément la réalité des offres. Par mel du 16 mai à 12h 15 (le CTM était prévu le 17 mai !) Monsieur BLONDEL a renvoyé aux membres du CTM un tableau synthétique réalisé par le cabinet HERDIA auquel a fait appel le ministère pour travailler sur cet appel d'offre et son suivi. Communiquer des documents nécessaires à la consultation du CTM la veille pour le lendemain semble être une habitude de notre DRH accompagnée, évidemment, de déclarations de principe sur son attachement à la qualité du dialogue social.

Pour l'administration le passage par un processus de référencement apporte une garantie de suivi de la qualité de l'offre (rapport de force du contrat collectif) alors que les effets des prises en charge par dossier adhérent (aujourd'hui 30€) ne peuvent être évalués puisque les mutuelles ne tracent pas l'utilisation de cette subvention. L'administration considère donc que les effets d'une augmentation de sa participation par adhérent est sans effet sur la qualité de l'offre.

Les débats et les questions précises de nos représentants ont montré qu'il est prioritaire pour l'administration de mettre en place un dispositif de suivi au moins annuel de ces référencement qui sont conclus pour une durée de 7 ans. Des syndicats, et en particulier le Snutefe FSU, ont demandé d'être associés à ces dispositifs de suivi pour faire remonter les différents problèmes rencontrés par adhérents à ces mutuelles.

Votes : tous les syndicats se sont abstenus sauf FO qui a voté contre

2/ Projet d'arrêté relatif aux épreuves des concours d'inspecteur du travail

L'administration a présenté ce texte dans un contexte de désaffection pour les concours de la fonction publique en général et celui de l'inspection du travail en particulier. La volonté affichée est d'une part d'homogénéiser les épreuves de ces 3 concours (externe, interne, et 3^{ème} voie) et de diversifier les recrutements par l'augmentation du pourcentage du concours 3^{ème} voie (passage de 10% aujourd'hui à 30%) et de rendre plus accessible le concours interne dont le ratio pourrait être revu à la hausse.

Le Snutefe FSU est intervenu une nouvelle fois en dénonçant la posture de secte de l'administration qui parle de « faible attractivité » ou de « concours mal positionné dans le temps par rapport aux autres concours » alors qu'elle ne veut pas voir les effets de sa politique. Par exemple son refus que les RUCs puissent être inspectants a généré des effets contre-productifs à l'intention initiale (confier ces postes à des agents compétents et expérimentés). Dans le cadre d'un groupe de travail avec les organisations syndicales sur le recrutement, la formation et déroulement de carrière des inspecteurs du travail, qui fait référence à un autre rapport de Mr VILLE et à un travail préparatoire de Mr BOUCHET sur comment garder des agents compétents, l'administration a demandé au guichet unique de la fonction publique l'augmentation du ratio de promotion de IT en DA pour permettre la création de DAT inspectants sur des spécialités (suivi d'entreprises en réseau, risques particuliers ou investissement particulier dans la formation).

La réponse de la fonction publique est attendue pour le courant du dernier trimestre 2018. Compte tenu d'un mal-être patent chez de nombreux RUCs, il existe une forte probabilité qu'un certain nombre d'entre eux postuleront pour ces nouveaux postes de DAT inspectants.

Le Snutefe FSU est également intervenu énergiquement sur les épreuves orales d'admission des 3 concours qui prévoient chacune « *une épreuve collective d'interaction permettant d'apprécier, dans l'exercice des différents rôles, les aptitudes comportementales et relationnelles des candidats (durée cumulée : une heure maximum incluant d'éventuels temps de préparation- coefficient 4)* »

« *Un psychologue assiste aux épreuves collectives d'interaction et donne au jury un avis sur la faculté des candidats à s'intégrer dans un collectif, à gérer son stress et à communiquer au sein d'un groupe. Il ne participe pas aux délibérations pour l'établissement des listes d'admission* ».

Lors d'un groupe de travail précédent cette épreuve et ses modalités ont été soutenues par une seule organisation syndicale qui, compte tenu des débats, est revenue en arrière.

Lors de ce CTM, toutes les OS ont donc exprimé leur demande de suppression de cette épreuve, éminemment subjective, pouvant avoir pour effet la mise en avant de profils « premier de la classe », au détriment d'une capacité à travailler collectivement.

Les syndicats ont demandé ce qui pouvait motiver ce type d'épreuve et quel était l'objectif réellement poursuivi.

Dans un esprit constructif, le Snutefe FSU a proposé à l'administration, au cas où son objectif était de détecter des comportements caractériels, qu'elle utilise aussi les services d'un psychologue dans le cadre des promotions de la hiérarchie aux fonctions de directeur d'UD et de directeurs régionaux.

Cette proposition, qui s'inscrit pourtant dans la prévention des RPS, n'a pas été retenue par le DRH.

Le projet sera représenté et l'administration va réfléchir au fait de savoir si elle maintient cette épreuve orale collective.

3/ Projet d'instruction relative à l'exercice de la mission d'accès au droit des Direccte et, en particulier, par les services Renseignements :

La DGT a présenté les enjeux et objectifs de ce projet :

- Nouvelle méthode d'intervention, dimension plus collective
- Réaffirmer la mission essentielle pour l'accès aux droits
- Visibilité, accessibilité et égalité de traitement
- Démarche proactive pour toucher d'autres publics,
- Préparer la prise de rendez-vous par des formulaires à transmettre préalablement par voie numérique,
- Transversalité, améliorer les conditions d'accueil et les conditions de travail
- Appui du développement du code numérique en complémentarité avec les autres services

Le Snutefe FSU a dénoncé une nouvelle fois ce discours de secte qui procède par incantation et réécriture du réel. D'une part, au regard des effectifs en constante diminution, et, d'autre part, parce les moyens nécessaires aux nouvelles actions seront pris sur les moyens nécessaires à la cohésion sociale en particulier :

- La canalisation des usagers des services de renseignements par l'utilisation des rendez-vous préalables aura pour effet de limiter les flux à ceux qui ont compris comment ça marche.
- La place du renseignement aux entreprises de moins de 300 salariés ne doit pas se faire au détriment des moyens accessibles aux publics les plus fragiles. La mise en place d'actions collectives auprès de secteurs d'activité ne peut pas se substituer à la prise en compte de la réclamation individuelle.

Vote contre : SUD, Snutefe FSU, CGT, FO , UNSA et abstention CFTD

Les représentants Snutefe FSU au CTM

